

DECISION N° D2023_01
RACCORDEMENT CANALISATION SUR RESEAU EXISTANT POUR
BOUCLAGE

Monsieur le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022615 du Comité Syndical en date du 01 décembre 2022 conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'un bouclage entre le nouveau réseau Rue des Vignes à MONTCRESSON et le réseau existant sur la RD 93, permettra en cas de besoin, la coupure d'eau de ce seul secteur

DECIDE

- **Article 1**: Le raccordement du nouveau réseau Rue des Vignes sur le réseau existant sur la RD 93 pour permettre un bouclage. Le montant de ces travaux s'élève à 3 925.20€ TTC

- **Article 2** : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
14/06/2023
Le Président Gérard BESSE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DECISION N° D2023_02
REPLACEMENT D'UNE VANNE RESEAU

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis transmis par VEOLIA

Considérant que lors de travaux , il a été observé un état d'usure avancé sur une vanne réseau

DECIDE

Article 1 : Le renouvellement d'une vanne réseau sur la Commune de ST HILAIRE SUR PUISEAUX.
Le montant des travaux s'élève à 432.00€ TTC.

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
30/06/2023
Le Président Gérard BESSE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr



DECISION N° D2023_03
MODIFICATION INSTALLATION COMPTEUR

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis établi par VEOLIA

Considérant que lors de la relève compteur il a été constaté une installation d'un regard qui ne permet pas un changement de compteur par les agents VEOLIA

DECIDE

Article 1 : la modification d'une installation d'un regard qui permettra le remplacement obligatoire du compteur. Le montant des travaux s'élève à 454.86€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
30/06/2023
Le Président, Gérard BESSE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DECISION N° D2023_04
MISE EN PLACE SONDE PIEZOMETRIQUE AU FORAGE DE
MONTCRESSON

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis transmis par VEOLIA

Considérant la demande de l'ARS d'installer d'une sonde piézométrique dans le forage de l'Armenault

DECIDE

Article 1 : L'installation, à la demande de l'ARS, d'une sonde piézométrique dans le forage de l'Armenault. Le montant des travaux s'élève à 1 385.50€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget.

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
06/07/2023
Le Président Gérard BESSE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr



DECISION N° D2023_05
REPARATION DU COMPRESSEUR D'AIR DE L'USINE DE
TRAITEMENT

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis établi par VEOLIA

Considérant que le mauvais fonctionnement du compresseur d'air de l'usine de traitement pourrait engendrer d'autres pannes sur le fonctionnement de l'usine

DECIDE

Article 1 : La réparation du compresseur d'air de l'usine de traitement. Le montant des travaux s'élève à 2 157.19€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le 24/10/2023
Le Président BESSE Gérard

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)
13 Rue de Verdun - 45790 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DECISION N° D2023_06
RENOUVELLEMENT DU DEBITMETRE D'APPOINT D'EAU BRUTE
POUR RECIRCULATION NITRAZUR

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis établi par VEOLIA

Considérant que la panne du débitmètre d'appoint d'eau brute pour la recirculation Nitrazur peut engendrer des problèmes de conformités de l'eau potable

DECIDE

Article 1 : Le renouvellement du débitmètre d'appoint d'eau brute pour la recirculation du Nitrazur. Le montant des travaux s'élève à 2 526.94€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
24/10/2023
Le Président BESSE Gérard


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DECISION N° D2023_07
RENOUVELLEMENT DU DEBITMETRE DE DISTRIBUTION DE
L'USINE DE TRAITEMENT

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis établi par VEOLIA

Considérant que la panne du débitmètre de distribution de l'usine de traitement peut engendrer des problèmes de conformités de l'eau potable

DECIDE

Article 1 : Le renouvellement du débitmètre de distribution de l'usine de traitement. Le montant des travaux s'élève à 2 047.21€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
24/10/2023
Le Président BESSE Gérard

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DECISION N° D2023_08
MODIFICATION PUISSANCE ELECTRIQUE SITE LES ROCHES

le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis transmis par ENEDIS

Considérant que la modification de puissance électrique entrainera une baisse considérable du coût de la production électrique

DECIDE

Article 1 : La modification de la puissance électrique sur le site les Roches à CORTRAT en passant d'un compteur catégorie C2 à une catégorie C5. Le montant des travaux s'élève à 9 380.63€.

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
21/12/2023
Le Président, Gérard BESSE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdam - 45700 MONTCRESSON
Tél : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

DECISION N° D2023_09
**DEPOSE TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE SUR LE SITE LES
ROCHES**

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis établi par la Sté SCTP

Considérant l'obligation de déposer le transformateur hors service, existant,

DECIDE

Article 1 : de faire procéder à la dépose de l'ancien transformateur électrique du site Les Roches à CORTRAT. Le montant des travaux s'élève à 2 511.60€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
21/12/2023
Le Président Gérard BESSE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

2023-027

DECISION N° D2023_10
CREATION TRANCHEE POUR PASSAGE CABLE ELECTRIQUE
SITE LES ROCHES

Le Président,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération N° 2022_15 du Comité Syndical en date du 1er décembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Vu le devis établi par VEOLIA

Considérant qu'il convient de créer une tranchée sur le site les Roches à CORTRAT pour le passage d'un câble électrique nécessaire à la mise en place de la nouvelle puissance électrique

DECIDE

Article 1 : La création d'une tranchée sur le site les Roches à CORTRAT permettant la passage d'un câble électrique nécessaire à la mise en place de la nouvelle puissance électrique. Le montant des travaux s'élève à 2 382.88€

Article 2 : La dépense nécessaire est prévue aux articles et chapitres du budget

Fait à SIAEP DE MONTCRESSON, le
21/12/2023
Le Président Gérard BESSE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)**
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

